

**Compte-rendu du Conseil municipal d'ESPINASSE VOZELLE**  
**du mercredi 23 septembre 2020 à 19 heures (Salle de la Mairie)**

**Présents** : Maire : Michel Marien,  
Adjoints : Simone Beauvoir, Jean-Pierre Bettiga, Philippe Mondet, Daniel Auxière  
Conseillers : Catherine Bouchot David, Marie-Hélène Bourdier, Gaëlle Fonde, Morgane Laulin, Hervé Ramin, Marc Relot, Aline Tabardin Goigoux, Frédéric Touzain, Jocelyn Toton.

**Absent excusé** : Jacques Parmentier, conseiller municipal

**Assistait également à la séance** : Nadine Martin, secrétaire de mairie

**Secrétaire de séance** : Marie-Hélène Bourdier

En préambule adoption des délibérations du conseil municipal du 10 juillet 2020  
Il convient de rajouter la nomination de Marc RELOT délégué des listes électorales.

**Décisions du maire** :

- Signature chez le notaire d'une servitude de passage desservant la propriété de M. et Mme MARCAGGI permettant une sortie en bordure du terrain destiné à la construction de l'école. La commune aura la charge de la création du chemin, l'entretien et les raccordements aux réseaux restent à la charge des bénéficiaires de la servitude.
- Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle au titre du retrait gonflement des argiles a été déposée pour la période de février à décembre 2019. Une nouvelle sera faite pour l'année 2020.
- La rentrée scolaire a eu des incidences sur le personnel : recrutement d'un agent par un contrat aidé sur la base de 26 hebdomadaires : Océane diplômée CAP petite enfance qui vient en renfort pour la classe de grande section/ CP, la cantine et le périscolaire. Deux personnes ont été recrutées à titre provisoire pour assurer le remplacement d'agents en arrêt maladie (Océane deux semaines et Christine une semaine). David, animateur, a dû lui respecter une quatorzaine pour cas contact COVID 19.
- Réorganisation de la cantine : 2 services sont assurés pour les 4 groupes. Des séparations ont été installées et les tables réparties pour respecter la distanciation.
- Les règles ont été assouplies à l'école, la situation sera revue à la Toussaint en fonction de l'évolution du protocole sanitaire.
- Il a été décidé de fermer de la salle polyvalente. Le club de gym ayant sollicité une solution, il lui a été proposé d'utiliser la pyramide avec la nécessité d'une désinfection ou de se rapprocher d'une commune voisine)
- Une signalétique par marquage au sol a été réalisée sur la route de Vendat au niveau de l'école pour essayer de sécuriser ce secteur par le respect de la zone de stationnement interdit et création d'une place pour personne handicapée.
- Il est proposé de remplacer le « stop » à l'intersection des rues de Champodon, de Puy Grenier et des Vaures par un « céder le passage » et de supprimer le sens interdit de la rue des Vaures sur le tronçon de l'intersection avec la rue du 20 mai 1829 au n°15.
- Plusieurs parents du secteur de la Chaume des Dains ont saisi la mairie sur la dangerosité pour rejoindre l'abri bus des Loubières, le long de la route de Vichy. Une solution sera étudiée avec les services du département pour un marquage au sol (délimitation piétons et passage(s) protégé(s)) si possible pour la rentrée des vacances de Toussaint.
- Projet Ecole : une nouvelle consultation a été réalisée et 6 architectes ont transmis une offre. Après l'analyse par les services de Vichy Communauté, l'offre retenue est celle de Monsieur Brun. L'acte d'engagement lui sera notifié dans le délai légal de 11 jours.
- Quartiers seniors : l'architecte ne répond ni aux courriers, ni aux mails, ni aux appels

téléphoniques alors que les entreprises attendent la levée des retenues de garantie. Certaines réserves faites à la réception du chantier (12 juin 2019) ne sont toujours pas levées et aucun PV de réception définitive n'a été reçu. Il est proposé d'informer l'ordre des architectes et/ou de lui rendre visite à Clermont-Ferrand.

- Après réception des devis pour le renouvellement des postes informatiques du secrétariat l'offre de Vichy Bureau a été retenue avec mise en place d'une sauvegarde automatique déportée (local technique salle polyvalente).
- Plan de relance : Vichy Communauté regroupe les différentes actions des communes qui pourraient être inscrites dans le plan de relance. La demande est donc transmise pour l'Ecole, le quartier des Loubières et la route de Vendat.
- Le moteur du portail du local technique doit être remplacé pour un montant de 2 000,00€. Cette dépense fera l'objet d'une délibération. L'achat de barrières supplémentaires (environ 1 500,00€) est rendu nécessaire pour répondre au protocole sanitaire à l'école et au plan Vigipirate. Elles pourront être utilisées également à l'occasion des manifestations.
- Les demandes de rendez-vous ont été nombreuses : certains problèmes ont ainsi été solutionnés par visite des élus sur place.

Il conviendra de rappeler dans le Flash info les règles essentielles et notamment pour les terrains non entretenus.

Pendant la période estivale, Monsieur le Maire a rendu visite aux personnes isolées ou vulnérables de la commune.

- Le régime indemnitaire des agents doit être adapté à la nouvelle réglementation. Une réflexion sera menée et des propositions faites pour une mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec mise en œuvre des entretiens individuels.

Monsieur le Maire aborde ensuite les points inscrits à l'ordre du jour :

### **Indemnités maire, adjoints, conseillers délégués :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 25 mai 2020 déterminant les indemnités de fonction des maires et des adjoints.

Il informe l'assemblée que celles-ci ont été revalorisées à compter du 29 décembre 2019, et ne peuvent pas être rétroactives.

Il propose de diminuer les montants plafonds du maire et des adjoints de 10% pour permettre d'indemniser également deux conseillers municipaux délégués, dans le respect de l'enveloppe globale indemnitaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24, Considérant que la commune compte 991 habitants,

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1er – A compter du 1er octobre 2020, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints et des conseillers municipaux délégués est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixé aux taux suivants :

- maire : 36,27% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1027)
- 1er adjoint : 9,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1027)
- 2ème adjoint : 9,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1027)
- 3ème adjoint : 9,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1027)
- 4ème adjoint : 9,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1027)
- 1er conseiller délégué : 4,14% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1027)

### **Validation de l'étude de faisabilité et demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de l'ATDA pour l'aménagement du quartier des Loubières**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement du quartier des LOUBIERES validé en conseil municipal le 26 juin 2020.

Une étude de faisabilité technique a été réalisée par l'ATDA en août 2017.

Il propose à l'Assemblée de valider cette étude et solliciter l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Valide l'étude de faisabilité réalisée par l'ATDA
- Sollicite l'assistance à maîtrise d'ouvrage par les services de l'ATDA
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision, et à signer tout acte ou document relatif à la conduite de ce dossier.

### **Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière pour l'aménagement de la rue des Loubières**

Monsieur le maire informe l'Assemblée de la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière.

Il propose de solliciter cette subvention pour l'aménagement de la rue des Loubières, VC14, pour la réalisation d'un cheminement et la mise en sécurité de la voirie par réfection en enrobé et signalisation.

Le montant estimé de ces travaux est de 160 500,00 € H.T., le montant subventionnable de 45 000,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- adopte cette proposition et sollicite la subvention provenant de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière auprès du Conseil Départemental de l'Allier.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision, et à signer tout acte ou document relatif à la conduite de ce dossier.

### **Validation de l'étude de faisabilité et demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de l'ATDA, pour l'aménagement de la route de Vendat**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du le Conseil Municipal qu'une étude de faisabilité a été réalisée par l'ATDA pour l'aménagement de la route de Vendat, RD279, dans la poursuite du CCAB, entre le quartier senior et l'école, avec la mise en sécurité du cheminement piétons. Le montant de l'opération à la charge de la commune est estimé à 59 400,00 € H.T.

Il propose à l'Assemblée de valider cette étude et solliciter l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Valide l'étude de faisabilité réalisée par l'ATDA
- Sollicite l'assistance à maîtrise d'ouvrage par les services de l'ATDA
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision, et à signer tout acte ou document relatif à la conduite de ce dossier.

### **Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière pour l'aménagement de la route de Vendat**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière.

Il propose de solliciter cette subvention pour l'aménagement de la route de Vendat, RD279, entre le quartier seniors et l'école, pour la mise en sécurité du cheminement piétons.

Le montant estimé de ces travaux est de 59 400,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- adopte cette proposition et sollicite la subvention provenant de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière auprès du Conseil Départemental de l'Allier.
- autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision, et à signer tout acte ou document relatif à la conduite de ce dossier.

### **Facture à imputer en investissement**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que la facture Prôlians d'un montant de 243,60 euros pour l'achat d'un aspirateur pour les services techniques soit imputée en investissement article 21578.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte cette proposition.

### **Tarifs encarts publicités bulletin municipal**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les différentes possibilités dont dispose la commune pour les encarts publicitaires dans le prochain bulletin municipal.

Il propose que la gestion de ceux-ci soit assurée par la commune au moyen de titres de paiement d'un montant variant suivant le choix des annonceurs selon les tarifs suivants :

\* 1/6 de page en quadrichromie : 80 euros T.T.C.

\* 1/10 de page en quadrichromie : 50 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

La distribution du bulletin est programmée pour janvier 2021.

### **Décisions modificatives**

- Charges de personnel :

Dépenses :	article 022	-5 900,00
	Article 6336	104,00
	Article 6411	-1 500,00
	Article 6413	7 400,00
	Article 64168	4 068,00
	Article 6451	-4 172,00
	Article 6453	1 100,00
	Article 6454	-1 100,00

- Matériel technique :

Dépenses :	article 21578-320	1 500,00
	Article 2183-315	-1 500,00

- Modification imputation :

Dépenses :	article 2128-322	- 500,00
	Article 2135-323	- 700,00
	Article 2181-323	700,00
	Article 2183-322	500,00

- Local technique :

Dépenses :	article 21318-324	1 800,00
	Article 2315-318	-1 800,00

### **Rapports des adjoints**

- Délégation 1 : situation budgétaire

- section de fonctionnement 678 000,00 € : quelques ajustements seront nécessaires pour plusieurs travaux réalisés ou à réaliser (marquage au sol environ 3 000,00 €, raccordement assainissement école et mairie environ 9 000,00 €).

Jean-Pierre BETTIGA précise que les dépenses de personnel représentent 49% du budget soit un cout mensuel de 21 000,00 € pour 10 agents et les contrats. Il n'y a pas d'incidence budgétaire pour les indemnités des élus avec les nouveaux montants votés.

- section investissement 432 000,00 € (pas d'emprunt) : le projet route de Vendat sera engagé pour un montant de 71 200,00 €.

- Délégation 2 :

Les gros dossiers sont en cours de montage technique et financier. Philippe MONDET a rencontré les élus (en charge de la voirie) de plusieurs communes voisines, afin d'avoir des informations complémentaires sur leurs méthodes de gestion des travaux.

Marc RÉLOT et Jocelyn TOTON gèrent au quotidien avec les services techniques pour la planification des tâches. Ainsi la peinture du pont du Béron (rue des Vaures) et celle du portail du cimetière ont été refaites, des plans inclinés ont été réalisés sur cheminement piétons le long de la salle polyvalente et de la mairie, les abords du pont de la Chaise ont été dégagés pour une meilleure visibilité. Marc RÉLOT a effectué un repérage des nids de poules sur les voies communales pour réfection à venir.

Un inventaire des panneaux de chantier a été effectué, plusieurs devis d'environ 3 000,00 € sont à l'étude (avec l'ajout de 20 barrières).

Une réflexion a également été menée sur le planning hebdomadaire des travaux ainsi que sur le jour de repos de chacun et les horaires. Une proposition a été présentée et mise en œuvre.

- Délégation 3 :

#### **Flash info**

La diffusion du flash info est programmée aux environs du 15 octobre. Les articles avec quelques photos doivent être transmis à Florence : mot du maire, église et environnement, CCAS, école et périscolaire, travaux, divers secrétariat.

#### **Bulletin municipal**

Un devis a été demandé à l'imprimerie Vidal avec laquelle la commune travaille depuis plusieurs années. Un courrier a été adressé aux associations pour recueillir leurs articles. Les annonceurs seront sollicités pour les encarts publicitaires. Chaque délégation rédigera un article (en .doc ou .odt, si possible avec photos) et le transmettra à Florence.

#### **Site internet**

Aline a contacté Jacky CHALMET prestataire pour l'enregistrement du nom de domaine avant la mise en ligne du site. Florence a commencé la mise à jour des informations à paraître.

#### **Animations :**

La commune participe au Festival du conte, organisé par le Conseil Départemental, du 2 au 13 décembre. La date d'intervention sur la commune reste à déterminer.

Une randonnée de Noël se déroulera le 6 décembre sur un parcours d'environ 5 km (circuit bleu) avec une animation possible de la Compagnie en La (prestation d'une heure trente pour un budget de 430 €), une réunion des 3 délégations concernées permettra de finaliser ce projet.

Une date doit être fixée pour la réunion avec les associations pour le calendrier des manifestations 2021.

- Délégation 4 :

**Espaces verts** : l'entreprise ROUGIER est intervenue pour un nettoyage des espaces verts aux entrées de bourg et vers l'école.

Un courrier a été adressé à M. Laffay, propriétaire derrière l'école, pour la taille des branches et des haies en bordure du Révillon. Ces travaux sont faits sauf le long du cheminement piétons.

Un suivi des parterres est prévu et permettra de demander des devis pour remplacer les plantes mortes.

**Ambroisie** : un premier broyage a été effectué par les services techniques mais il faudrait en prévoir un nouveau. Une information sera diffusée au niveau des exploitations agricoles et un point se fera à l'automne.

**Église** : à la demande de l'assurance et à la suite du passage de l'expert, des sondages de terrain ont été réalisés le 8 septembre. Nous attendons maintenant les conclusions.

Le bâtiment a été aéré pendant l'été et les statues déposées. Concernant le parvis en enrobé, l'entreprise COLAS, venue sur site, estime que les désordres constatés sont normaux.

**Cimetière** : un recensement des tombes présentant un danger (16) a été fait. Jocelyn TOTON, Daniel AUXIETRE et Florence engagent un travail de recherche des familles.

Le jardin du souvenir doit être mis aux normes ; il a été procédé à la taille de la haie l'entourant et le portail d'entrée a été repeint. Il a été constaté que le dernier columbarium installé présente une inclinaison anormale. L'entreprise l'ayant installé sera contacter pour constater et proposer une solution.

**Lavoir et stade** : de nouvelles dégradations ont fait l'objet d'un dépôt de plainte. Il est donc envisagé d'installer une vidéosurveillance avant d'engager des travaux. Un rendez-vous avec un fournisseur est prévu sur site.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à une réunion de travail le jeudi 1<sup>er</sup> octobre à 18h 30 et clôt la séance à 21h 15.